

# Le taillis sous futaie en Thurgovie

Autor(en): **Badoux, H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **77 (1926)**

Heft 12

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785464>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

communauté devrait y collaborer<sup>1</sup>. Pourquoi encore astreindre le paysan à recueillir les vers blancs après la charrue ? Croit-on peut-être que c'est l'obligation qui l'y pousse ? Jamais loi ne fut plus lettre morte.

Dans ce même chapitre d'intervention officielle on se souvient fort bien que, il y a quelque 15 à 20 ans, l'Etat pensant donner le coup de grâce à la cochyliis, abondante dans le vignoble d'Yvorne, avait décidé, vu les faibles vendanges en perspective, d'acheter toute la récolte pendant pour immédiatement la détruire, espérant ainsi exterminer à tout jamais les vers, à ce moment tous logés dans les raisins. Ainsi fut fait. Mes amis, retournez un peu à Yvorne : il y aurait de quoi recommencer !

De même, nous pourrions recommencer longtemps encore le ramassage des hannetons !

A la lumière de nos connaissances actuelles sur la vie des insectes et me basant sur une expérience de cent ans de lutte stérile, je maintiens que l'obligation de lutter ne se justifie plus. Je n'aborde même pas la question de la valeur des sommes qui seraient ainsi épargnées.

*A. Schertenleib, à Prilly près Lausanne.*

---

## Le taillis sous futaie en Thurgovie.

Le régime du taillis sous futaie, encore abondamment représenté en France, est, dans la forêt suisse, en voie de disparition. Dans quelques cantons il a déjà complètement disparu, remplacé par celui de la haute futaie. La statistique nous apprend que le taillis sous futaie était pratiqué en 1914 sur 28.860 ha de nos forêts publiques (3,5 %). En 1923, cette superficie n'était plus que de 14.740 ha (2,1 % de l'étendue totale de la forêt publique).

Le canton de Thurgovie est le seul dans lequel le taillis sous futaie ait, pendant ces dix dernières années, maintenu ses positions. Il enregistre même une légère augmentation : 1919 ha en 1923, contre 1824 ha en 1914. Dans la forêt publique du canton, ce mode du taillis comprend 26,4 % de l'étendue totale. C'est dire qu'il y occupe encore une place importante.

La photographie en tête de ce cahier reproduit la vue d'un peuplement typique du taillis composé thurgovien. Elle a été prise dans une forêt corporative de la région appelée le « Seerücken » qui s'étend, parallèlement au Bodan, de Romanshorn jusqu'à Emmishofen. Dans le deuxième arrondissement forestier, on compte neuf corporations

---

<sup>1</sup> Puisqu'il est question de logique, n'est-il pas permis d'admettre que le hannetonage devant faire sentir ses bons effets en faveur des propriétaires du sol, il est équitable d'en porter le coût au compte de ces derniers ? (La Réd.)

possédant au total 700 ha de forêts, dont 500 sont du taillis sous futaie et 200 de la haute futaie.

Il faut noter ici que, selon la législation cantonale, la forêt corporative est considérée, en Thurgovie, comme forêt privée, tandis que dans le canton de Zurich elle est forêt publique. Mais elle est soumise à la surveillance de l'administration forestière, laquelle, en particulier, procède au martelage des coupes (depuis 1917).

Les forêts corporatives du Seerücken sont situées à une altitude variant de 430 à 550 m, en sol plat ou légèrement incliné au nord contre le lac. Le sol est partout morainique, profond, argileux et dépourvu de tous éléments pierreux. Si nous ajoutons que les précipitations atmosphériques s'élèvent en moyenne à 900 mm par an, on en pourra tirer la conclusion que nous avons à faire à de vraies terres à chêne. Et, en fait, chêne et frêne y prospèrent magnifiquement.

La tendance se manifeste, assez généralement, de convertir ces taillis composés en hautes futaies comprenant chêne, frêne et hêtre. Le Thurgovien aura ainsi, grâce à la persistance du taillis composé, su éviter la faute de remplacer la forêt feuillue par l'insipide peuplement pur d'épicéa qui a valu tant de déboires à plusieurs de ses voisins lesquels, au demeurant, sont en train de le renier et de le remplacer par une forêt mieux imitée de la nature.

Et maintenant examinons d'un peu près le peuplement du « Langwieshan » à la corporation de Güttingen, ainsi reproduit par la photographie en 1924/25, dans son costume d'hiver. La superficie de la forêt est de 150 ha.

Les essences de l'étage supérieur sont le chêne (surtout le pédonculé), le frêne et l'épicéa; celles du taillis : le charme, les aunes, le frêne, le chêne, l'érable. La rotation des coupes est de 26 ans (il serait désirable de l'allonger !). L'âge des baliveaux varie du simple au sextuple de celui du taillis : en d'autres termes, les plus âgés ont, au moment de l'exploitation, 156 ans. Ce mélange de nombreuses classes d'âge, qui rappelle le jardinage de la haute futaie et crée plusieurs étages de végétation, est éminemment favorable à l'accroissement. Mais dans ces régions où les années de glandée ne sont pas fréquentes, le problème de la régénération offre quelques difficultés. Ainsi, dans les forêts en cause, les deux premières classes de baliveaux (baliveaux de l'âge et modernes) sont trop faiblement dotées en chênes.

Isolés de bonne heure, ces baliveaux de chêne partent en largeur et ne dépassent guère 18 à 22 m de hauteur. Néanmoins on débite des sciages atteignant 7 à 14 m de longueur sur 50—80 cm de diamètre au milieu (écorce déduite). Ce sont, en somme, de beaux assortiments d'un bois à la fibre régulière et d'excellente qualité. La magnifique bille de sciage, au premier plan de notre photographie, avait un volume de 4,31 m<sup>3</sup> (diamètre au milieu 65 cm, longueur 13 m).

On conçoit que ces beaux assortiments d'un bois devenu très rare chez nous, et dont la demande reste grande, atteignent de hauts prix.

La bille ci-dessus a trouvé acquéreur, en mise publique, pour la somme de 680 fr. Chaque hiver, l'une ou l'autre des neuf corporations met en vente quelques billes de 4 à 6 m<sup>3</sup> et dont le produit varie entre 800 et 1200 fr.

Pendant l'hiver 1925, les prix du chêne — un peu faibles à ce moment — ont été, en moyenne :

|   |    |                              |
|---|----|------------------------------|
| pour billes de 41—50 cm de diam. (sous écorce), | de | 104,40 fr. le m <sup>3</sup> |
| » 51—60 »                                       | »  | 132,20 » »                   |
| » 61—70 »                                       | »  | 176,60 » »                   |
| » 71—80 »                                       | »  | 178,80 » »                   |

et ceux du frêne :

|                                  |                              |
|----------------------------------|------------------------------|
| pour billes de 31—40 cm de diam. | 173,10 fr. le m <sup>3</sup> |
| » 41—50 »                        | 183,60 » »                   |

Ce sont là évidemment de beaux prix, bien supérieurs à ceux dont doivent se contenter les propriétaires forestiers de la Suisse romande.

Monsieur *J. Fischer*, inspecteur forestier d'arrondissement à Romanshorn, à qui nous sommes redevable de la plupart des renseignements précédents et que nous remercions ici chaleureusement, a bien voulu nous indiquer, en outre, le produit de la coupe entière dont la photographie montre une partie.

Etendue de la coupe : 6,95 ha. Volume total : 855 m<sup>3</sup>, soit 123 m<sup>3</sup> par ha. Ce volume se décompose comme suit :

Bois de service 115 m<sup>3</sup>, 13,4 %.

Bois de feu 740 m<sup>3</sup>, 86,6 %; dont 255 stères quartier et rondin et 37,800 fagots.

Rendement brut : 29.370 fr. à quoi il faut ajouter 6630 fr. comme produit d'autres coupes, ce qui, pour une étendue totale de 150 ha, équivaut à un rendement moyen de 240 fr. par ha, assurément très satisfaisant. Et pourtant, le régime du taillis sous futaie dans le canton de Thurgovie ne saurait durer longtemps. En effet, malgré les soins entendus dont il est l'objet et bien que le taillis soit soumis à un dégagement à l'âge de 3-5 ans et à deux coupes d'éclaircie, il n'en reste pas moins que la production du bois de feu est trop prédominante. Or, l'emploi du gaz ne cesse de progresser dans la région voisine de Romanshorn et de Kreuzlingen et de provoquer une dépréciation de cet assortiment. Il y a là un fait économique qui a fait sentir ses répercussions dans les forêts d'autres régions il y a longtemps déjà et auxquelles les propriétaires de forêts devront adapter le traitement de leurs boisés. A vues humaines, le taillis sous futaie devra sous peu céder la place à la haute futaie productrice de plus de bois de travail. Même en Thurgovie, le taillis sous futaie semble n'être plus le régime adapté aux conditions du temps actuel.

*H. Badoux.*